Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 30 (1922)
Heft: 7

Artikel: Villarzel l'évêque des origines à 1798
Autor: Kohler, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-24412

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VILLARZEL L'ÉVÊQUE

des origines à 1798.

Essai d'histoire locale par ANDRÉ KOHLER.

(Suite et fin. — Voir 6me livraison, juin 1922.)

VILLARZEL ET LE RÉGIME BERNOIS

Révolution de 1798.

Moins d'un siècle avait suffi pour faire du bourg un village. Déchéance apparente, cette transformation est le résultat du développement économique de Villarzel, d'un réel progrès par conséquent. Ce développement, dû avant tout aux qualités que le pasteur Gilliard se plaît à relever chez ses paroissiens et qu'on ne saurait dénier à leurs descendants, fut favorisé par les accensements que, sans négliger son propre intérêt, le gouvernement bernois consentit à la commune et aux particuliers.

Dépendre directement de l'Etat, comme Villarzel, était un avantage qui se peut comparer, toutes proportions gardées, à celui de l'*immédiateté* au moyen âge [1]. On répète souvent que la patte de l'ours était lourde, mais que dire de « Messieurs de Lausanne », dont certains « sujets » restèrent taillables et mainmortables jusqu'en plein XVIIme siècle (*Rev. hist. vaud.*, 1909, p. 202) ? Compulsez la correspondance baillivale, vous constaterez les conflits de tout genre qui pouvaient éclater entre un seigneur et ses administrés.

[1] En 1797 apprenant que les frères de Miéville se disposent à acheter de F. de Schmid la seigneurie de Rossans, les communiers de l'endroit adressent une supplique à LL. EE. pour les prier de retirer le fief à elles en vertu de leur droit de rétraction (A. C., Bl 14 *bis*) ; la supplique resta sans effet et les de Miéville devinrent seigneurs de Rossans. Notons ici que depuis l'acquisition de la seigneurie de Brit (1667), certains membres de cette famille sont parfois qualifiés nobles ; il en est de même de Dl Morattel, seigneur de Rossans.

Sans sortir du bailliage, rappelons les démêlés du seigneur de Chapelle-Vaudanne avec les communiers du lieu (*Rev. hist. vaud.*, 1911, p. 249), ou ceux de Monsieur de Ropraz avec les gens de Carrouge (Pache, *Contrée d'Oron)*. Et puis la morgue ou l'esprit tracassier de tel potentat local devaient être plus difficiles à supporter que la roideur des fonctionnaires ; au cours d'un procès que nous avons relaté, Jean Müller, seigneur de Marnand, s'emporte jusqu'à écrire dans son mémoire: « ce n'est pas aux paysans de Villarzel que je dois rendre compte de ces fiefs nobles » ; ailleurs il déclare que « ces mutins sont venus l'assiéger dans son château », parce que, cités par le commissaire Steck, ils s'y étaient présentés tous en corps (A. C., Moudon, Layette 42, n° 350).

Un avantage fort appréciable de l'immédiateté, c'est que dans les mauvaises années ou en cas d'*ovaille* [1] l'Etat accordait assez facilement des allégements de prestations, des dégrèvements de redevances : il le pouvait plus aisément que les seigneurs vassaux, dont les revenus les plus clairs consistaient en dîmes et en censes. A ce propos, notons qu'à Villarzel au XVIIme siècle la plus grande partie de la dîme — et dès 1771 sa totalité [2] — appartenait à LL. EE.

Des agriculteurs, exploitant leur sol « d'une manière judicieuse », suivant l'expression du rapport de 1764, n'étaient pas des gens arriérés. On ne les voit point récriminer, lorsqu'en 1746 « l'Illustre Chambre de Santé de la ville de Berne » prescrivit de choisir dans chaque commune ce que nous appellerions un inspecteur du bétail : celui-ci devait

[1] Accident : incendie, inondation, grêle. Les comptes baillivaux mentionnent nombre d'exemptions de dîmes, totales ou partielles, à la suite d'orages ou de grêle, ainsi que des secours en cas d'incendie.

[2] En 1771, LL. EE., usant du droit de rétraction, acquièrent du justicier Jaques Bersier la particule de dîme des Esserts qui seule leur manquait pour avoir la généralité de dîme rière le territoire de Villarzel (O. B. M., I, 647). A Sedeilles LL. EE. n'avaient que la moitié de la dîme.

« lui-même et souvent faire la visite de toutes les bêtes de son village » et délivrer des certificats, contresignés «gratis» par le bailli, à tout propriétaire qui voulait faire sortir du lieu quelque animal [1]. Pas davantage, lorsqu'en 1749 le bailli « ayant appris qu'il périssait beaucoup de bétail dans ces quartiers de la maladie appelée *lovat* [2] », ordonne de prendre les mesures que comporte la situation.

Mais, si les Villarzellois n'imitent pas les ressortissants de nombreuses communes qui harcèlent les autorités de réclamations et de recours, ils ne craignent pas de faire valoir leurs droits. Ainsi dans le conflit de juridiction entre leur châtelain et le seigneur de Marnand (voir plus haut), ils soutiennent énergiquement leur combourgeois, et Monsieur Müller, tout bourgeois de Berne et ancien bailli de Moudon qu'il est, doit, en 1711, se désister de ses prétentions sur le Moulin aux Anes et ses dépendances (A. C., C. IV, Moudon, n° 350). — En 1748, le bailli ayant donné l'ordre « de faire charrier le bois dès le Bois de LL. EE. pour la charpente et ramure du Grenier de Viret à Lucens », Villarzel se joint aux protestations des communes qui estiment qu'ayant fait leur part, c'est à Moudon à faire le reste (O. B. M., IV, 337).

Berne de son côté savait encore céder à propos. En 1761 des dégâts avaient été commis dans le bois de Farsin, des clôtures brisées, des fossés comblés ; les communes avaient promis « 100 écus petits [3] soit 500 florins » à qui dénoncerait le malfaiteur, mais, celui-ci n'ayant pas été découvert, elles avaient été privées de leur droit de pâturage. Sedeilles, Ros-

[1] Pièce à nous communiquée par Mr Ed. de Miéville, ainsi que la suivante.

[2] *Lovat* (ou *lovet*), maladie observée chez les chevaux, les bœufs, les moutons (Voir *Louvet*, Grand dict. Larousse).

[3] Ecu petit = 20 batz.

sans et Cerniaz furent peu après rétablis dans leur droit et, le 17 février 1762, Villarzel et Villars-Bramard ayant présenté une supplique obtinrent la même faveur (O. B. M., VIII, 140).

Les communes de la paroisse, on l'a vu, tenaient à honneur de soutenir elles-mêmes leurs pauvres ; ce n'était qu'en cas de nécessité absolue qu'elles imploraient par une requête scellée du bailli, quelque secours du « gracieux Souverain », surtout pour les malades, les vieillards et les jeunes orphelins. « Requêtes toujours efficaces » ajoute le rapport de 1764.

De tout ce qui précède il ressort qu'au XVIIIme siècle les relations n'étaient point tendues entre Villarzel et LL. EE.

Chose singulière, c'est dans les débats d'une cause purement locale qu'on découvre la première répercussion de la tourmente révolutionnaire. Au cours des démêlés relatifs à «la première herbe» (voir plus haut), le 12 novembre 1791, les instants se présentent en cours de justice et se plaignent que, dans sa contre-requête [1], la commune les accuse de « *turbulence* » et « pose en fait qu'*un esprit dangereux d'inquiétude semble se propager dans les campagnes et s'est emparé de quelques individus ;* elle prétend que depuis nombre d'années elle n'a que des particuliers tranquilles et non ambitieux ». « Il est évident, disent les incriminés, que dans des conjonctures aussi dangereuses que celles d'aujourd'hui la communauté devoit s'en tenir aux bornes de la modération, en renonçant à toutes insinuations capables de surprendre la religion des Seigneurs juges et de les aigrir contre de pauvres particuliers. »

Que les « pauvres particuliers » ne se souciassent pas d'être représentés comme des individus aux idées subver-

[1] Adressée à Berne.

sives, c'est fort compréhensible si l'on songe aux poursuites dirigées précisément à ce moment contre les manifestants de Rolle et des Jordils, aux mesures de répression en cours. Quant au loyalisme de la communauté, nous ne le mettons pas en doute : les menées révolutionnaires étaient peu sympathiques à la généralité des campagnes.

Petit à petit cependant on commence à s'agiter dans la contrée. En 1795 les bourgeois de Granges s'étant entendus pour ne pas pousser les « montes » à la mise des dîmes [1], le bailli de Weiss, au reste fort populaire dans son district, « les invite à l'ordre et au bien public ». — L'année suivante un rapport officiel constate, à Granges également, une tendance à l'indépendance : « Ce penchant à l'insoumission ne règne pas seulement dans le bailliage de Moudon, le mal est plus grand encore dans quelques bailliages voisins ; mais, ajoute l'auteur du rapport, la chose n'a pas grande importance, si l'on sait s'y prendre. Ce sont des menées confuses, sans liaison, sans préméditation, sans but ». (O. B. M., IX.)

Etrange illusion que cette remarque.

Dans les deux cas les Villarzellois sont hors de cause et jusque là rien dans leurs relations avec le gouvernement ne décèle des froissements, des frottements même. Ce n'est donc pas pour ce que l'on nous permettra d'appeler des griefs personnels, mais par un esprit de solidarité bien entendue, par une compréhension intelligente des véritables intérêts de la patrie vaudoise que Villarzel adhéra aux propositions du *Comité de surveillance générale de la ville de Lausanne*. Rien d'ailleurs de révolutionnaire — en apparence du moins — dans la lettre que celui-ci avait adressée aux magistrats de Moudon [2], rien, semblait-il, que ne pussent

[1] Voir « dîme », *Dict. hist.*

[2] *Rev. hist. vaud.*, 1918, p. 176.

admettre de bons et fidèles sujets. L'adhésion eut lieu à Lucens, le 18 janvier 1798, dans une assemblée des délégués des communes du « ressort d'en bas [1] ». Pour Villarzel signèrent le gouverneur Jonas Rossier et Frédéric Bersier, communier ; pour Sedeilles, le gouverneur Jean Miéville et Abram Goumaz ; pour Rossans, Jean-Philippe Roux.

Huit jours plus tard l'indépendance du Pays de Vaud était proclamée !

CONCLUSION

Sous le nouveau régime, par une loi du 17 juin 1798, les communes de la ci-devant châtellenie de Villarzel furent attribuées au district de Moudon, comprenant la majeure partie du bailliage de ce nom ; mais en 1803 elles en furent détachées, ainsi qu'Henniez, Champtauroz, les deux Combremont et Treytorrens, pour former, avec Sassel [2], le *cercle de Granges,* rattaché au *district de Payerne.*

Villarzel perdait ainsi l'importance relative qu'il avait encore comme chef-lieu d'une circonscription administrative, judiciaire et militaire ; au terme d'une période de plus de cinq cent cinquante ans il n'était, comme à son apparition dans l'histoire, qu'un modeste village. Sa transformation en un bourg, au XIIIme siècle, avait été le résultat de circonstances anormales et passagères, les guerres locales ; quand la nécessité d'une place-forte ne se fit plus sentir, le bourg était redevenu village. Ainsi voit-on de nos jours disparaître, aussitôt les travaux terminés, les bourgades ouvrières qui

[1] Communes en aval de Moudon ; Lucens, Cremin, Henniez, Seigneux, Courtilles. Oulens, Chapelles, Chesalles, Champtauroz et les sept communes de la châtellenie de Villarzel (*Rev. hist. vaud.,* 1918, p. 177).

[2] Avant la Révolution, Sassel faisait partie du *Gouvernement de Payerne.*

doivent leur création au percement d'un tunnel, à la construction d'un pont. Le bourg au reste eût été condamné à végéter : l'éloignement d'une grande voie de communication lui interdisait le commerce ; l'industrie n'y pouvait naître, faute de la seule force motrice usitée en nos contrées, car les ruisseaux les plus rapprochés sont d'un débit faible et irrégulier et coulent dans de profonds ravins.

Mais si les conditions matérielles qui invitèrent l'homme à s'établir en ces lieux destinaient Villarzel à n'être qu'une localité purement agricole, « le sol en général très bon, dirons-nous en reprenant les termes du rapport de 1764, fut exploité d'une manière judicieuse ». Aussi, sans être aussi riche que telle ou telle commune du pied du Jura, Villarzel fut-il de bonne heure un village prospère.

Cette prospérité fut durable, car elle reposait sur l'activité de la population, sur son esprit de solidarité, ses goûts simples, son amour du sol natal. Ces qualités se sont perpétuées au cours des âges par un attachement aux traditions qui n'exclut point la compréhension des progrès à réaliser, et les Villarzellois d'aujourd'hui sont les dignes descendants de ceux dont le pasteur Gilliard se plaisait à faire l'éloge.

LES ARBRES DE LIBERTÉ[1]

Les destructeurs d'arbres de liberté, plantés en 1798 lors de la Révolution vaudoise, étaient tenaces. On avait beau multiplier les avertissements, cela ne servait pas à grand chose. Les partisans d'un retour à l'ancien régime ne désarmaient pas. La révolution n'avait pas donné tous les fruits

[1] Voir *Rev. hist. vaud.*, 1921, p. 284. Les arbres de liberté à Orbe, Montcherand, Arnex, les Clées, Lignerolles, en 1801.